

Patrimoine mondial de l'Unesco : les sites miniers wallons recalés

LE SOIR

STAGIAIRE

Mardi 3 août 2010

Quatre sites miniers belges étaient candidats au Patrimoine mondial de l'humanité : Le Bois du Cazier, le Bois-du-Luc, Blegny-Mine et le Grand-Hornu. Mais ils ne seront pas reconnus cette année. Par A. G. (st.)

Quatre sites miniers belges ne seront pas reconnus au Patrimoine mondial de l'humanité cette année. Le Bois du Cazier, le Bois-du-Luc, Blegny-Mine et le Grand-Hornu s'étaient portés candidats ensemble pour être inscrits au patrimoine mondial lors de la session qui se tient jusqu'à ce mardi à Brasilia.

Malgré la réponse négative de l'Unesco, le moral est plutôt bon du côté des porteurs du dossier. Pour Dominique Cominotto, adjoint à la direction du Musée des Arts Contemporains (MAC's), implanté sur le site du Grand Hornu, « ce n'est pas une catastrophe, car il ne s'agit pas d'un refus. L'avis qui a été rendu est nuancé ». Jean-Louis Delaet, directeur du site du Bois du Cazier, se dit lui « déçu, mais très optimiste ».

Pas de quoi être catastrophé en effet. L'Icomos, l'organe qui expertise les sites industriels et conseille le comité du Patrimoine mondial de l'Unesco, n'a pas rendu d'avis négatif. Dans le cas de ces sites miniers, on parle seulement de « report du classement ». Certains aspects de la candidature doivent être revus car ils n'ont pas complètement convaincu l'Icomos.

Pour le Grand-Hornu par exemple, c'est la cité qui va devoir être retravaillée : « Les maisons ont été vendues à des particuliers. Certains aménagements ont été faits, alors même que les installations minières étaient abandonnées. Les sites ont évolué différemment. » Des difficultés d'aménagement qui ont leur importance, mais qui n'ont rien d'insurmontable. A Blegny, la mine n'était pas encore classée au niveau national lors de l'inspection de l'Icomos, ce qui posait problème. Aujourd'hui, elle est inscrite sur la liste de sauvegarde du patrimoine belge. Pour Jacques Crul, directeur du site « l'Unesco n'a pas voulu signer de chèque en blanc, et elle a eu raison. Mais aujourd'hui, la plupart des points qui posaient problème sont déjà réglés. »

La Région wallonne est ici un acteur central, puisque c'est elle qui dépose le dossier de proposition d'inscription sur la liste du patrimoine mondial. Pour Jean-Louis Delaet, « la Région wallonne doit être porteuse de ce projet. Il faut une structure qui donne sens à cette candidature. Elle est embryonnaire aujourd'hui. Il faut qu'elle soit plus visible et que les pouvoirs publics soient un moteur encore plus forts pour ce projet ».

Les quatre sites devraient donc à l'avenir proposer des découvertes couplées de tous les lieux. Une gestion plus commune de la candidature qui devrait être un avantage pour l'obtention du label.